

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 18 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 11 septembre 2025
Nombre de conseillers présents : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., BERTAUD M-F., PAILLER A., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mmes ROUSSET C., JAUFFRIT L.

Absents : Mme ROUXEL M qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mmes JOLLY F. qui a donné pouvoir à qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F.

M. LEROY D., Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., Mme BRILLET L., M TESSIER P., M. LIAIGRE T, Mme MARTINEAU C.

Secrétaire : Mme BAUDRY K

2025.64 – Eclairage du terrain d’honneur : convention SYDEV n°2025.0490 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d’une opération d’éclairage

Dans le cadre des travaux liés à l’aménagement d’un terrain d’honneur, il est prévu d’installer un éclairage sur le pourtour du terrain (affaire L.TS.284.24.001). Pour ce faire, il est nécessaire de conclure avec le SYDEV, une convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation pour la création d’un réseau, fourniture, pose et raccordement de l’ensemble.

Les modalités financières sont calculées ainsi :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux en €	Montant prévisionnel TTC des travaux en €	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation en €
Eclairage public					
Travaux neufs	105 060 ,00	126 072,00	105 050,00	80,00 %	84 048,00
TOTAL PARTICIPATION					84 048,00

Vu le rapport,
Vu la nécessité d’effectuer des travaux d’éclairage autour du terrain d’honneur dans le cadre de l’aménagement d’une plaine des sports

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le **23 SEP. 2025**

ID : 085-218502847-20250918-DEL2025_64-DE

SLO

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la convention n°2025.ECL.0490,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

